

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 22 mars 2019, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 28 mars 2019 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 18

Étaient présents:

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoints.

CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Chrystelle - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

JURET Didier, PLANCHENAULT Sophie, GUIHENEUC Damien, LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

Était absente :

À l'ouverture de la séance :

CARETTE Muriel, Conseillère Municipale.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM:

Nom du mandant	Nom du mandataire	
PLANCHENAULT Sophie	à	BLANCHARD Bernadette
LEMOINE Bernadette	à	COUVERCELLE Christian

Secrétaire : Aurore NOURRY

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 28 février 2019. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

1. Vote des comptes de gestion 2018 – budget principal et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, statuant sur les opérations, le budget et la comptabilité des valeurs inactives du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire, déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola" et "Lot. Les Maugarderies 2" dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Vote des comptes administratifs 2018 – budget principal et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, et hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour le budget principal et les budgets annexes "Panneaux photovoltaïques", "Terrains Saint-Gilles", "Écoquartier La Pelleterie", "Acerola", "Lot. Les Maugarderies 2":

- adopte la présentation faite des comptes administratifs,
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

3. Affectation du résultat 2018 – budget principal et budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- pour le budget principal : décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement des investissements 2018 à hauteur de 171 850,00 €, et de reporter le solde du résultat de fonctionnement 2018, soit 349 250,42 €, au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté, au budget 2019.
- pour le budget annexe « Panneaux photovoltaïques » : décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement au financement de la section d'investissement 2019 à hauteur de 3 350,00 € et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement 2018, soit 21 486,55 €, au compte 002- résultat de fonctionnement reporté au budget 2019.
- pour le budget annexe « Terrains Saint-Gilles » : décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2019, soit 65 891,65 €.
- pour le budget annexe « Écoquartier de La Pelleterie » : décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2019.
- pour le budget annexe « Lot. Les Maugarderies 2 » : décide d'affecter l'intégralité de l'excédent de fonctionnement cumulé 2018 en excédent reporté à la section de fonctionnement au budget 2019.

4. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	TAUX Année N-1	TAUX Année en cours	BASES	PRODUIT
F. N. B.	51,40 %	51,40 %	61 400	31 560
F. B.	34,83 %	34,83 % 22,20 %	1 565 000	
T. H.	22,20 %		2 528 000	
			TOTAL	<u>1 137 866</u>

5. Vote du Budget Primitif 2019 de la commune et ses annexes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les budgets primitifs 2019 par chapitre s'équilibrant à la somme de :

- pour le Budget 2019 de la commune :
 - → 2 655 687 € en section de fonctionnement.
 - \rightarrow 2 345 407 € en section d'investissement (dont en dépenses : 2 040 387 € en besoins nouveaux et 305 020 € en report).
- pour le budget annexe « Panneaux Photovoltaïques » :
 - → 35 170 € en section d'exploitation.
 - → 13 130 € en section d'investissement.
- pour le budget annexe « Terrains Saint-Gilles » :
 - → 65 900 € en section de fonctionnement.
 - → 0 € en section d'investissement.
- pour le budget annexe n° 424 « Ecoquartier la Pelleterie » :
 - → 1 067 141 € en section de fonctionnement.
 - → 228 254 € en section d'investissement.
- pour le budget annexe « Acerola, Cœur de Village » :

 - → 562 000 € en section d'investissement.
- pour le budget annexe « Lotissement les Maugarderies II » :
 - → 52 433 € en section de fonctionnement.
 - → 101 373 € en section d'investissement.

6. Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de la subvention à l'association :

- Football FCPG votée **à 14 voix POUR**, un conseiller municipal membre de l'association n'ayant pas pris part au vote,
- Groupement Défense des cultures et environnement votée à 14 voix POUR, un conseiller municipal membre de l'association n'ayant pas pris part au vote,
- **décide** l'attribution d'une subvention aux associations au titre de l'année 2019 d'un montant global de 12 430 € réparti comme ci-dessous et **autorise** M. le Maire à mandater ces subventions.

NOMS DES ASSOCIATIONS	<u>2019</u>
Ailes Plessiaises	200 €
Artistes en herbe	400 €
Badminton	500 €
Association sportive Basket Plessis-Grammoire	800€
Comice agricole	1 000 €
Crescendo	250 €
Association groupement Défense des cultures et environnement	850 €
Gym Mixte	500 €
Judo Ju Jitsu du Loir – Soucelles	500 €
Lam Son Vô Dao	500 €
Les Crinières	1 500 €
LPG Animation Grammoirienne	1 800 €
Les Rencontres végétales du Plessis-Grammoire	1 000 €
Les Roulcools	150 €
Tennis club	600 €
Tennis de table Plessis-Grammoire	400 €
Union Musicale	300 €
USEP « Le Chant du Monde »	100 €
UNC du Plessis-Grammoire	280 €
Sté Boule de fort « La Renaissance »	200 €
Football - FCPG	600 €

<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>..... <u>12 430 €</u>

HABITAT-LOGEMENT

7. <u>Adoption d'un avenant n°2 à la convention de gérance avec Maine&Loire Habitat pour les logements locatifs « de Baulieu ».</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les termes de l'avenant n°2 à la convention de gérance avec Maine&Loire Habitat pour les logements locatifs de Baulieu.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

8. Révision des loyers des six locatifs de Baulieu gérés par Maine&Loire Habitat.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de ne pas augmenter le taux des loyers des 6 locatifs de BAULIEU à compter du 1^{er} juillet 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
26/02/19	2019-05	Convention pour la location de broyeurs de végétaux à destination des communes et promotion du broyage auprès des habitants pour l'année 2019
11/03/19	2019-06	Convention de mise à disposition de la salle des Tapis à l'association Club Loisirs Détente Sarrigné
12/03/19	Contrat d'adhésion à un abonnement pour l'hébergement et la 2/03/19 2019-07 maintenance d'un catalogue en ligne pour la bibliothèque ave la SARL Micro Bib	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 23 mai 2019 à 20h30.